

Préfecture de Police

75-2024-03-22-00003

Arrêté n° 2024-00387 agréant la société IN
groupe pour l'externalisation d'archives
publiques sur support numérique.

Paris, le 22 mars 2024

Arrêté n° 2024-00387 agréant la société IN groupe pour l'externalisation d'archives publiques sur support numérique.

Le préfet de police

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L 212-4, R 212-19 à R 212-31 ;

Vu le décret [n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture](#) ;

Vu l'arrêté [ministériel du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée](#) ;

Vu l'arrêté n° 2022-00930 du 1^{er} août 2022 relatif aux missions et à l'organisation du service de la mémoire et des affaires culturelles ;

Vu l'admission n° 107650.2 délivrée par AFNOR Certification en date du 12/01/2024 jusqu'au 28 décembre 2026, certifiant la conformité des services de tiers archivage opérés par la société IN groupe sur les sites de conservation dont la liste figure au certificat :

- Site de Flers-en-Escrebieux, rue des frères Beaumont, 59128, Flers-en-Escrebieux
- Site de Vélizy-Villacoublay, 6 rue Dewoitine, 78140, Vélizy-Villacoublay

Vu les demandes d'agrément déposées le 15 janvier 2024 par le Président secrétaire général de la société IN groupe, immatriculée SIRET 35297362200181, et l'ensemble du dossier conforme présenté à l'appui de cette demande ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 par lequel Monsieur Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe), à compter du 21 juillet 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : La société IN groupe, sise à 38 avenue de New-York, 75116 PARIS, est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, pour les sites de conservation certifiés NF 461 suivants :

- Site de Flers-en-Escrebieux, rue des frères Beaumont, 59128, Flers-en-Escrebieux
- Site de Vélizy-Villacoublay, 6 rue Dewoitine, 78140, Vélizy-Villacoublay

ARTICLE 2 : La société IN groupe doit informer sans délai le service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police de tout changement affectant les informations mentionnées à l'article R. 212-25 du code du patrimoine et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité.

ARTICLE 3 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société IN groupe et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Le Préfet de police

Signé

Laurent NUÑEZ